

toutes deux à Maignet, en lui faisant promettre de rester quarante huit heures absent.— Pendant ce temps, je veillerai sur votre famille, lui dit-il.

Maignet partit. Alors le curé, après avoir changé de linge et d'habits, mit ses papiers en ordre, ferma ses tiroirs, prit son bréviaire et sortit. Il traversa la place où les prisonniers, mornes et désespérés, attendaient qu'on délibérât sur leur sort. Il arriva au château et demanda le commandant. Il fut introduit sur-le-champ.

— Que demandez-vous ? Faites vite.

— Monsieur, je viens dénoncer le coupable qui a tué le colonel.

— Vous, Monsieur le curé, fit le commandant d'un air méprisant. Eh bien ! parlez. Qui est l'assassin ?

— C'est moi.

— Vous ?

— Oui, Monsieur.

— C'est bien, Monsieur, vous sauvez votre pays du pillage et de l'incendie. Je vous donne trois heures pour vous préparer à mourir.

On le conduit dans une salle basse. Une heure après, on frappait à la porte, et un prêtre se jetait dans ses bras. Ils s'entretenaient ensemble pendant longtemps. L'abbé Gillet pleurait ; le curé Miroy rayonnait. Tout à coup, la porte s'ouvrit de nouveau et sur le seuil, parurent des soldats en armes. L'abbé Miroy comprit.

— Je suis prêt, dit-il.

L'abbé Gillet se jeta à ses genoux :

— Bénissez-moi mon père, que je reçoive la bénédiction d'un martyr.

Et l'abbé Miroy prononça les paroles sacrées sur la tête du curé de Baume-la-Rolande.

On le conduisit au pied de la croix, à l'endroit même où le colonel était tombé, il demanda qu'on lui déliât les mains, ce qui lui fut accordé.

Presque au même instant, une terrible détonation ébranla les vitres de l'église. Le prêtre était tombé foudroyé. Alors un homme s'approcha et attacha au pied de la croix un écriteau où on put lire : " Condamné, sur son propre aveu, par le conseil de guerre de la 17e division, pour assassinat, le 2 décembre 1870.